

## **Aux origines de la famille GRESSIER en Guadeloupe au XVII<sup>e</sup> siècle**

*Jean-Christophe Germain, décembre 2019*

La présence en Guadeloupe de la famille GRESSIER est attestée depuis la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Cette famille a fait partie de ces pionniers protestants qui, arrivés de Dieppe dès cette époque, ont contribué à la première colonisation de l'île. Les GRESSIER ont laissé une descendance qui s'est perpétuée par les femmes, jusqu'à nos jours, tant en Guadeloupe qu'en France métropolitaine.

Il semblerait que le nom GRESSIER n'ait pas été très répandu à Dieppe au XVII<sup>e</sup> siècle et, par conséquent, l'origine plus ancienne de la famille devrait se trouver ailleurs, peut-être même en dehors de la Normandie, dans le Boulonnais, par exemple.

Le premier GRESSIER dont on trouve la trace aux Antilles se nommait André GRESSIER. Il était né vers 1629, dans un lieu qui n'est pas connu. Le plus ancien document d'archives qui atteste sa présence aux îles est daté du 24 mars 1659.

Il s'agissait d'une reconnaissance de dette qui avait été passée à cette date, à la Martinique. Voici quel était son contenu <sup>1</sup> :

« Je, soussigné, reconnais que maître André GRESSIER, marchand, m'a fourni, en cette île Martinique, trois esclaves nègres pour le prix de 800 livres tournois, que je lui promets fournir dans le cours de cette année dans la ville de Dieppe, entre les mains du sieur Jacques de GUEUTTEVILLE, en deniers comptant ou lettre de change.

Fait à la Martinique, le 24 mars 1659.

(Signé) : J. DELAVIGNE – un paraphe »

Cette attestation avait été déposée par André GRESSIER chez le tabellion de Dieppe, le 21 mars 1662.

En première lecture, ce document laissait entendre qu'André GRESSIER avait peut-être pratiqué la « traite des nègres » aux Antilles à cette époque, une époque, il est vrai, encore mal connue sous ce seul aspect.

L'acheteur signataire était Jacques DELAVIGNE, alias DELAVAIGNE. Il s'agissait d'un capitaine de navire du port de Dieppe qui nous est connu pour avoir navigué aux Antilles, depuis au moins 1655.

On le retrouvait notamment, quelques années plus tard à Dieppe, en 1663, tandis qu'il venait de faire l'acquisition d'une petite part dans un navire de 150 tonneaux, le Saint-Antoine-de-Padoue. Comme capitaine de ce bâtiment, DELAVIGNE allait transporter dès lors, régulièrement, des passagers et des marchandises à destination des Petites-Antilles. On le retrouvera aussi à l'île de la Tortue, à Saint-Domingue, et même à la pêche de la morue, sur le grand banc de Terre-Neuve, en 1664.

---

<sup>1</sup> Sauf mention contraire, tous les actes notariés cités ici ont été extraits du tabellionage de Dieppe, à une époque où ce fonds n'avait pas encore été doté de cotes numériques définitives. On pourra facilement les retrouver aujourd'hui, en les recherchant à leur rang chronologique, sous la cote 2<sup>E</sup>/36, aux Archives départementales de la Seine Maritime.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Aucun document connu n'atteste cependant que le capitaine DELAVIGNE ait fréquenté la côte d'Afrique, de sorte que nous ne savons pas où, et dans quelles conditions, André GRESSIER avait pu se procurer des esclaves.

Néanmoins, un document plus tardif, daté du 2 mars 1661, établit que, deux ans après la vente dont il s'agissait, GRESSIER était propriétaire d'une habitation à la Martinique sur laquelle travaillait pour lui quatre hommes qu'il avait fait embarquer à Dieppe sur le navire d'un certain capitaine Abraham GOSSE, sans plus de précisions.

On peut donc déduire de ce renseignement que des esclaves africains devaient travailler sur l'habitation de la Martinique et que, peut-être, GRESSIER aura préféré les revendre pour les remplacer par des engagés européens ?

Si tel était le cas, il n'est pas difficile d'imaginer qu'André GRESSIER n'était pas nécessairement un marchand d'esclaves, à proprement parler, mais seulement un planteur qui avait besoin de main d'œuvre sur sa plantation.

Après qu'il eut épousé une Dieppoise nommée Anne SAUVAGE, André GRESSIER quitta la Martinique pour passer à la Guadeloupe.

La belle-famille d'André GRESSIER, elle aussi protestante et dieppoise, était alors dominée par les figures de Jean et d'Etienne SAUVAGE qui, selon toute vraisemblance, étaient deux frères. Tous les deux étaient des marchands très impliqués dans le commerce avec les Antilles. Etienne était, les documents l'attestent, l'oncle de la dame GRESSIER.

Un acte notarié passé le 15 janvier 1656 établit formellement que Jean SAUVAGE, dont il s'agit, contrairement à André GRESSIER, était bien un « bourgeois, natif de Dieppe ».

Ce jour-là, un habitant de la Guadeloupe nommé Adrien LE BOUTEILLER était sur le point de s'embarquer pour les îles dans le navire du capitaine Abraham GOSSE.

LE BOUTEILLER déclarait devant le notaire que Jean SAUVAGE lui avait remis des outils : « un demi-baril de haches et un demi-baril de serpes » et des instruments de musique : « une trompette et deux cornes », pour une valeur de 253 livres.

LE BOUTEILLER devait se charger de vendre tout ce matériel à la Guadeloupe pour le compte de Jean SAUVAGE et il enverrait à ce dernier le produit de la vente « sans rien demander au dit SAUVAGE pour sa peine ».

Adrien LE BOUTEILLER était associé avec un autre habitant de la Guadeloupe installé à Capesterre, un certain François MOLLARD qui, lui aussi, était originaire de Dieppe <sup>2</sup>.

Comme Jean SAUVAGE était le correspondant d'affaires des deux hommes, LE BOUTEILLER lui donnait procuration pour « recevoir tous le deniers, marchandises et effets qu'ils pourront envoyer des dites îles de l'Amérique pour les vendre au meilleur compte » <sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> François MOLLARD était le père de ce « baron du Marigot », autrement dit Charles MOLLARD, qui sera condamné en 1690 par le Conseil Souverain de la Guadeloupe pour crime de sorcellerie ! Les amateurs de curiosités littéraires se rappellent que les MOLLARD seront cités, quelques années plus tard, parmi les personnages du « Zombi du Grand Pérou », le premier roman colonial, qu'allait publier en 1691 le fameux poète pornographe Pierre-Corneille BLESSEBOIS. François MOLLARD avait été baptisé le 28 août 1631, non pas au Bénin, mais seulement en la paroisse Saint-Rémy de Dieppe. Il était le fils de François MOLLARD et de Catherine BOYVIN (parrain : M<sup>e</sup> Jean MOLLART, procureur ; marraine Marie LEMAISTRE). Epoux de Marie DUPONT, François MOLLARD sera inhumé à Capesterre de Guadeloupe, le 28 août 1680.

<sup>3</sup> Jean SAUVAGE devait aussi « s'occuper avec Marin LE BOUTEILLER, son frère demeurant à Varengeville, des héritages provenant de la succession de Catherine HEBERT, leur mère ».

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Le même jour, Jean SAUVAGE donnait procuration à Adrien LE BOUTEILLER pour réclamer à Denis LECLERC, un autre habitant de la Guadeloupe, la somme de 60 livres 12 sols qui lui étaient dues <sup>4</sup>

Anne SAUVAGE, l'épouse d'André GRESSIER, avait aussi un frère, nous le savons par les documents de Dieppe, qui se nommait lui aussi Jean SAUVAGE (le jeune). Cela nous conduit à penser qu'Anne et Jean dont il s'agit devaient être les enfants de Jean SAUVAGE (l'aîné) de Dieppe, ci-dessus mentionné.

Si tel était le cas, ce serait la confirmation que Jean SAUVAGE était bien le frère d'Etienne SAUVAGE. Ce n'est pas le lieu de développer ici la biographie d'Etienne SAUVAGE, un personnage qui mériterait à lui seul une étude biographique particulière, tant sa participation au commerce avec les Antilles aura été important.

Disons seulement qu'en 1662, il allait associer avec lui André GRESSIER dans l'exploitation d'une habitation sucrière qu'il possédait à la Guadeloupe.

Mais, avant d'examiner cette association, nous devons poser une question importante : de quelle manière SAUVAGE avait-t-il bien pu acquérir cette propriété ? Les archives n'ont pas permis de le découvrir. On peut cependant formuler quelques hypothèses à ce sujet.

Nous savons qu'Etienne SAUVAGE, étant l'oncle par alliance d'André GRESSIER, il appartenait nécessairement à la génération précédente, celle qui était déjà aux affaires dans les années 1630-1640.

La femme d'Etienne SAUVAGE, Anne de GUEUTTEVILLE, portait un nom qui nous met la puce à l'oreille.

Selon toute vraisemblance, elle était la fille de Jacques de GUEUTTEVILLE (l'aîné) et de Marthe FAULCON, un couple que, par chance, nous pouvons rattacher à des événements d'intérêt historique <sup>5</sup>.

Tous ces noms mériteraient d'être mieux connus. On se souvient, en effet, que lorsque le cardinal de RICHELIEU eut pris la charge de Grand-Maître de la navigation et commerce de France, il avait confié la prise de possession des Antilles, au nom du roi Louis XIII, à une société par actions qui se nommait Compagnie des Iles de l'Amérique.

Mais, les actionnaires de cette Compagnie étaient pour la plupart des grands seigneurs parisiens qui n'avaient aucune connaissance particulière de la marine, et encore moins des pays lointains qu'il s'agissait d'aller coloniser.

C'est la raison pour laquelle, en 1635, ces messieurs avaient dû déléguer l'armement et l'avitaillement des navires qui étaient destinés au transport de colons à la Guadeloupe, à des hommes d'affaires plus compétents qu'eux.

Ces hommes se trouvaient à Dieppe, c'étaient des marchands qui depuis longtemps envoyaient des navires en Afrique, au Brésil et aux Antilles.

Parmi ceux-ci se trouvaient précisément Jacques de GUEUTTEVILLE (l'aîné) et Salomon et Jacques FAULCON, ses beaux-frères.

---

<sup>4</sup> Un Denis LE CLERCQ était bien mentionné dans le recensement de la Guadeloupe de 1664, dans les « magasins de la Basse-Terre », mais il était âgé de 15 ans seulement. Il était le fils de « Mariette MAUNIER, veuve CLERCQ », peut-être notre Denis LECLERC de Dieppe.

<sup>5</sup> Archives de Seine-Maritime, Registre protestant de Quevilly : « Mariage à Quevilly, le 9 juin 1658, entre Jacques de GUEUTTEVILLE, fils de Jacques de GUEUTTEVILLE et de Marthe FAULCON de Dieppe, et Esther COSSART, fille de Pierre COSSART et de Marie BAUDOUIN. Anne de GUEUTTEVILLE était probablement la sœur de Jacques de GUEUTTEVILLE (le jeune), ci-dessus mentionné.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Ceci nous amène à constater qu'Etienne SAUVAGE était étroitement lié, par la famille de sa femme, aux principaux fondateurs de la colonie française de la Guadeloupe.

Aura-t-il été par eux envoyé naguère sur place à titre de commis, comme cela se pratiquait souvent dans les milieux marchands de l'époque ?

Si tel était le cas, Etienne SAUVAGE aurait très bien pu obtenir très tôt une concession de terres à la Guadeloupe, à titre gracieux, en son nom propre.

A défaut, aura-t-il acheté plus tard une terre déjà cultivée ? Il est impossible de le savoir.

Comme nous ne disposons aujourd'hui d'aucune liste de passagers à destination des Antilles au XVII<sup>ème</sup> siècle, nous sommes contraints de rester ici dans le domaine des conjectures.

Ce qui est sûr, c'est que, le 22 mars 1662, André GRESSIER était arrivé depuis plusieurs mois à Dieppe. Ce jour-là, il allait passer un contrat d'association, en bonne et due forme, avec Etienne SAUVAGE <sup>6</sup>.

GRESSIER promettait de s'embarquer à destination de la Guadeloupe, pour : « prendre possession d'habitations que ledit sieur Sauvage et luy ont en commun en l'isle de la Gardeloupe, ensemble de tous les ustencilles, marchandises, naigres et naigresses et aultres choses estant sur icelles le tout à eux appartenantes, pour iceux faire travailler, et mesme traiter les marchandises au meilleur compte et proffict qu'ils pourront, parce que tout ce qui en proviendra sera entre eulx partagé par moitié »

L'embarquement devrait se faire dans le navire du capitaine Guillaume THUILLIER qui était alors mouillé en rade de Dieppe. Afin de pourvoir à ses frais, André GRESSIER avait emprunté à Etienne SAUVAGE la somme de 1 340 livres dont le remboursement devrait se faire par prélèvement sur la moitié des profits qui était concédée à GRESSIER.

Autre mission qu'il devait accomplir dès son arrivée en Guadeloupe : pourchasser les créanciers d'un habitant de l'île qui était décédé, un certain Robert LE CROSNIER dont le frère, Jacques LE CROSNIER, de Saint-Lô, était héritier, tandis qu'Etienne SAUVAGE était, quant à lui, débiteur du défunt.

La veille de la rédaction du contrat d'association du 22 mars 1662, GRESSIER s'était présenté au domicile de Jacques de GUEUTTEVILLE pour se faire payer des 800 livres tournois en quoi celui-ci s'était engagé à la Martinique, le 24 mars 1659, comme on l'a vu précédemment <sup>7</sup>.

Nous savons d'après les anciens recensements des habitants de la Guadeloupe que les habitations de SAUVAGE et GRESSIER étaient sises, en 1664 et 1671, aux Trois-Rivières, entre la rivière du Petit-Carbet et celle du Trou-au-Chien.

---

<sup>6</sup> L'année précédente, André GRESSIER était déjà revenu à Dieppe. Le 10 février 1661, il avait recruté un engagé, Pierre GUELLOT dit LA VALLEE, natif de Saint-Lô, en Basse-Normandie. Le 9 mai suivant, notre pionnier guadeloupéen était encore au port. Un autre habitant de l'île, Charles MOLLARD, était sur le point de s'embarquer avec André GRESSIER dans le navire du capitaine Jean MAUGER, nommé le Sanson. Ce jour-là, MOLLARD promettait à Etienne SAUVAGE de livrer à GRESSIER, dans les 4 mois qui suivraient leur arrivée en Guadeloupe, la quantité de 120 livres de caret, autrement dit de la tortue. A cette époque, Charles MOLLARD devait être un commis de négociant qui, en 1664, était âgé de 20 ans et tenait un magasin à Basse-Terre. Il sera inhumé à Basse-Terre de Guadeloupe, le 3 août 1692. Sans doute était-il le neveu de François MOLLARD mentionné ci-dessus.

<sup>7</sup> Les documents précisent que Jacques de GUEUTEVILLE (le jeune) habitait rue de la Pelleterie, anciennement rue des Savetiers, paroisse Saint-Rémy de Dieppe.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Il s'agissait de plantations de canne à sucre qui pouvaient produire 34 000 livres de sucre par an, ce qui n'était pas rien. Mais, pour conduire une plantation sucrière aux Antilles, il fallait disposer de main d'œuvre spécialisée et ce, dans plusieurs sortes d'activités.

Tout d'abord, pour soigner la famille du maître, ainsi que celles des esclaves et aussi les engagés qui étaient à son service, il fallait un praticien qui sût médicalement efficacement les malades et qui fût capable, en outre, de procéder aux opérations chirurgicales les plus ordinaires.

C'est pourquoi, le 17 janvier précédent, SAUVAGE et GRESSIER avaient déjà engagé un chirurgien, un nommé François NOGUES, originaire d'Orthez en Béarn.

Les conditions d'engagement n'étaient pas communes, car le chirurgien retiendrait pour ses gages la moitié des revenus de ses pratiques, avec la faculté de dispenser ses soins en dehors de l'habitation. Après 3 ans de bons et loyaux services, NOGUES devrait restituer à ses maîtres les médicaments et les ferrements que ceux-ci promettaient de lui fournir.

Qu'est-il advenu ultérieurement de François NOGUES ? Aura-t-il déserté avant le départ ou sera-t-il mort prématurément ? Cela n'est pas connu. Ce qui est sûr, c'est que le 12 avril 1662, SAUVAGE et GRESSIER engageaient à sa place un autre chirurgien, maître Michel DELAFONTAINE qui était de Fontainebleau. Les mêmes conditions d'engagement que NOGUES lui étaient faites.

Par ailleurs, pour faire tourner jour et nuit un moulin à sucre, il fallait entretenir soigneusement la grande roue et ses accessoires, faute de quoi un accident grave risquait toujours d'arriver<sup>8</sup>.

C'est certainement pour cela que, le 30 janvier 1662, Etienne MOLLARD et André GRESSIER avaient engagé un menuisier, un certain Robert BLONDEAU qui était originaire de Torcy-en-Brie.

Ce menuisier était engagé pour 3 ans, moyennant des gages de 400 livres de pétun par an, ce qui était plutôt bien payé.

Aucun document attestant la présence d'André GRESSIER à Dieppe au-delà du 12 avril 1662 n'a toutefois été encore retrouvé et quand son nom apparaît dans les archives après cette date, c'est seulement comme habitant de la Guadeloupe qu'il est cité.

Voyons donc, dans l'ordre chronologique, ce que contient ultérieurement le tabellionage de Dieppe au sujet d'André GRESSIER.

Le 29 mai 1663, alors qu'un certain Jean ROUSSEL, habitant de la Guadeloupe, était décédé depuis plusieurs années, sa veuve, Marie LE NOURRY, et Marguerite ROUSSEL, leur fille unique, donnaient procuration à André GRESSIER « marchand habitué en la dite isle Gardeloupe » pour saisir en leur nom les « habitations, naigres, naigresses, ustenciles » qui leur appartenait dans l'île<sup>9</sup> (9).

André GRESSIER dut exécuter cette mission avec un grand zèle et il est hautement probable qu'après cela, il aura suggéré à son associé qu'il y avait une excellente affaire à

---

<sup>8</sup> Voir : « Un étrange accident survenu à Trois-Rivières en 1702 », dans : *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*, n°26 (avril 1991), page 310.

<sup>9</sup> Jean ROUSSEL avait fait son testament, devant Jean THOMAS, notaire à la Guadeloupe, le 27 janvier 1659. Le 20 janvier 1661, Marie LE NOURRY (ou NOURRY), sa veuve, donnait procuration à Pierre BOTTÉ, son gendre prêt à partir pour les îles, pour demander tout ce qui pouvait appartenir à la succession de son défunt mari.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

réaliser en l'occurrence. En effet, le 1<sup>er</sup> juin 1663, Etienne SAUVAGE faisait tout bonnement l'acquisition de l'habitation qui avait appartenu précédemment à feu Jean ROUSSEL, moyennant 1 100 livres.

Le même jour, Etienne SAUVAGE donnait procuration à André GRESSIER pour qu'il prît possession, en son nom, des « habitations, naigres, naigresses, meubles, & » nouvellement achetées.

Le 11 décembre suivant, le gendre de feu Jean ROUSSEL et de Marie NOURRY, un certain Pierre BOTTÉ, époux de Marie ROUSSEL, cédait à Etienne SAUVAGE 5 000 livres de sucre qui lui étaient dues par Guillaume ROUSSEL, le fils du défunt, son beau-frère, qui résidait en Guadeloupe <sup>10</sup>.

Il est vraisemblable que l'habitation qu'avait achetée Etienne SAUVAGE était bien distincte de celle que possédait Guillaume ROUSSEL, à Goyave.

Elle devait se trouver, en fait, aux Trois-Rivières. En effet, le recensement de la Guadeloupe en 1671 donnait comme maître de la case 363 du quartier : « GRESSIER, sur l'habitation du Sr : (en blanc) ».

Huit ans s'étaient écoulés depuis l'acquisition de 1663, et l'on avait sans doute oublié le nom du précédent propriétaire : Jean ROUSSEL. André GRESSIER devait donc gérer deux habitations à Trois-Rivières.

Le recensement qui fut fait sur l'habitation principale en 1664 nous apprend que ce dernier était alors âgé de 35 ans, et qu'il était secondé par 6 hommes : Jean SAUVAGE, âgé de 17 ans, son beau-frère, Sébastien BERTAUX, commandeur, âgé de 40 ans, et 4 serviteurs : Thomas TARIERE, âgé de 20 ans, Guillaume PELETIER, âgé de 19 ans, Louis RENAUD, âgé de 19 ans et Pierre HEBERT, âgé de 25 ans. Dix-huit esclaves africains travaillaient pour GRESSIER.

Mais, apparemment, André GRESSIER avait aussi des accointances à la Martinique. Le 23 mars 1663, les créanciers d'un certain Abraham POL, qui était décédé dans le navire du capitaine THUILLIER lors de son dernier voyage aux îles, lui avaient donné, eux aussi, une procuration.

Il s'agissait pour GRESSIER d'aller réclamer à Jacques LE CURIEUX dit CHALONS, habitant de la Martinique, les « deniers, effets et marchandises » appartenant à Abraham POL dont il s'était emparé <sup>11</sup>.

Il n'est pas sûr que la concorde ait duré bien longtemps entre André GRESSIER et Etienne SAUVAGE. En effet, le 4 juillet suivant, Etienne donnait procuration à Jean SAUVAGE, « son neveu habitué en l'isle de la Gardeloupe » pour qu'il se saisît des habitations qu'il avait en commun avec GRESSIER.

Un autre document de l'époque donne encore le ton sur l'état d'esprit d'Etienne SAUVAGE.

Le 30 juillet 1663, une certaine Marguerite BARRADA, de la paroisse de Tancarville à côté du Havre, signait un engagement de 3 ans au service d'Etienne SAUVAGE et d'André

---

<sup>10</sup> De fait, le recensement de la Guadeloupe de 1664 (folio 53 recto) indique bien la présence d'un Guillaume « ROUSEL », âgé de 38 ans, au « cartier de Ste-Anne dit rivière à Gouiave (Goyave) », qui possédait 18 esclaves.

<sup>11</sup> Sur Jacques LE CURIEUX dit CHALONS, et sa famille, voir : BRUNEAU-LATOUCHE (Eugène), Histoire et Généalogie de la Famille Le Curieux (2015)

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

GRESSIER, pour aller travailler à la Guadeloupe. Chose extravagante, elle devait faire l'avance de 30 livres à SAUVAGE, avant son départ.

Le Professeur DEBIEN, qui avait relevé ce curieux engagement, commentait ainsi le document : « Si on comprend bien, Marguerite BARRADA aliène sa liberté pour trois ans en échange de la seule moitié du prix de son passage : 30 livres. C'est un égorgement »<sup>12</sup>. Comme ses gages étaient de 400 livres de pétun, Marguerite aurait juste de quoi retourner en France, son temps de servitude accompli.

Le 2 décembre 1664, un autre ROUSSEL, mais non rattaché celui-là, Charles ROUSSEL, bourgeois de Dieppe, engageait son fils, Jacques ROUSSEL, pour 3 ans au service d'André GRESSIER, avec des gages de 50 livres tournois.

Trois après l'engagement du menuisier nommé BLONDEAU, c'était un charpentier de Dieppe, Louis BOURDIN, qui acceptait de partir pour la Guadeloupe, où se mettre au service d'André GRESSIER, pendant 3 ans. Il avait signé le 24 novembre 1664 et, le 15 janvier suivant, alors qu'il ne s'était pas encore embarqué, il déclarait qu'il acceptait que fût prélevé sur ses gages la somme de 90 livres qu'il devait à un certain Jean DELAHAYE, bourgeois de Dieppe.

Le même jour, madame GRESSIER donnait procuration à Jean SAUVAGE, son frère présent à la Guadeloupe, en substitution de son mari, pour « recevoir les deniers, effets et marchandises (...) des isles de l'Amérique ». Les SAUVAGE s'étaient-ils ligués contre André GRESSIER ?

Deux jours plus tard, Elisabeth CANIVET, qui était la veuve d'un habitant de la Guadeloupe nommé Jacques COINTRE, donnait procuration à André GRESSIER pour qu'il poursuive Jean GUILLEBERT qui s'était emparé des biens de son défunt mari.

Le 13 août 1668, Madeleine CARPENTIER, la veuve de ce Jean GUILLEBERT « marinier bourgeois de Dieppe décédé en l'isle de la Gardeloupe depuis 2 ans en ça » donnait procuration, quant à elle, à André GRESSIER pour récupérer les biens de son mari.

Le dernier acte notarié dont nous ayons connaissance au sujet d'André GRESSIER est celui qu'avait passé Anne SAUVAGE, sa femme (et non encore sa veuve), à Dieppe, le 15 mars 1672<sup>13</sup>.

Ce jour-là, cette dernière promettait payer 200 livres de sucre de salaire par an à une certaine Marguerite LEBLOND qu'elle venait d'engager pour 36 mois<sup>14</sup>.

Deux autres membres de la famille SAUVAGE méritent d'être mentionnés ici, pour finir. Il s'agit de Marie et de Suzanne SAUVAGE.

Marie SAUVAGE était la veuve d'un marin dieppois, Nicolas BELLIARD, qui appartenait à une grande famille de capitaines de navire protestants.

Le 14 janvier 1656, elle avait confié à Adrien LE BOUTEILLER, déjà mentionné, diverses marchandises pour une valeur de 200 livres, que ce dernier avait fait embarquer sur le Saint-Jacques, un navire commandé par le capitaine Abraham GOSSE, lui aussi déjà nommé. Un fois que LE BOUTEILLER aurait vendu ces marchandises à la Guadeloupe, il

---

<sup>12</sup> Voir : DEBIEN (Gabriel), Les femmes des premiers colons des Antilles, 1635-1680, dans : La Porte Océane, N°89-90 (novembre-décembre 1952, page 20).

<sup>13</sup> DEBIEN (Gabriel), Les femmes des premiers colons des Antilles, 1635-1680, dans : La Porte Océane, N°89-90 (novembre-décembre 1952, page 20).

<sup>14</sup> Philippe et Bernadette ROSSIGNOL ont suggéré que cette Marguerite LEBLOND devait être la femme d'un certain Mathieu PASQUET (le jeune). Voir : GHC 152 (octobre 2002), page 3637.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

rendrait compte de son négoce à Marie SAUVAGE, après quoi il pourrait prélever la moitié des profits. Aucun document connu ne précise le lien familial que Marie pouvait avoir avec Anne SAUVAGE.

Il en est de même de cette Suzanne SAUVAGE qui devait s'embarquer un peu plus tard à Dieppe, elle aussi, à destination de la Guadeloupe. Vers 1657, son mari, un certain Denis DEBLEUZE dit CHATILLON, était parti à la « Gardeloupe, pour habituer au cartier des Trois-Rivières, proche de la Grande Anse ».

Le 30 juin 1660, CHATILLON avait écrit à sa femme une lettre touchante par laquelle il l'implorait de le rejoindre à la Guadeloupe. Il l'assurait qu'elle et lui vivraient « mieux ici de beaucoup qu'en France » et il regrettait que la concurrence des Néerlandais ne lui ait pas permis de débiter, comme il l'avait espéré, les marchandises qu'il avait apportées de France <sup>15</sup>.

Denis DEBLEUZE prenait la sage précaution de donner à Suzanne SAUVAGE la liste de toutes les victuailles et vêtements dont elle devrait se munir pour voyager.

Le 15 octobre suivant, il écrivait à son associé de Dieppe, un certain Patrice SIGNOT qui lui avait déjà avancé 128 livres pour passer à la Guadeloupe. Comme SIGNOT n'était nullement intéressé par un remboursement en pétun, DEBLEUZE lui promettait de lui envoyer du sucre, dès qu'il le pourrait <sup>16</sup>.

Marie SAUVAGE, épouse BELLIARD, et Suzanne SAUVAGE, épouse DEBLEUZE dit CHATILLON, étaient probablement des parentes très proches de madame GRESSIER.

Les dates et lieux de décès d'André GRESSIER et d'Anne SAUVAGE ne sont toujours pas connus. Nous savons seulement que, grâce à André et grâce à Jean GRESSIER, leurs deux fils restés à la Guadeloupe, ils ont laissé dans l'île, après leur mort, une postérité importante qui est bien connue des généalogistes.

Mais, au-delà des GRESSIER et des SAUVAGE, on aimerait bien savoir, encore une fois, ce que sont devenus tous ces travailleurs inconnus qui avaient été par eux engagés pour la Guadeloupe.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

---

<sup>15</sup> Suzanne SAUVAGE habitait place du Moulin à Vent, à Dieppe.

<sup>16</sup> Gabriel DEBIEN avait publié, in extenso, les deux lettres dont il s'agit, dans : « Marchands et colons des Iles – Quelques lettres du XVII<sup>e</sup> siècle ». Notes d'histoire coloniale 64. Extrait de la Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer.